

Madame, Monsieur,

Inutile de vous rappeler que nous subissons une épidémie sans précédent qui affecte l'ensemble du pays, qui commence à progresser dans notre département et qui nous classe en « ALERTE » par les autorités.

Nous nous sommes entretenus avec l' ARS vendredi dernier et avons fait un point de la situation, notamment celle des EHPAD, qui commencent à être touchés dans les Landes.

Les consignes se décomposent en plusieurs catégories dont les plus évidentes :

La situation actuelle dans le respect des mesures en vigueur dans les établissements pour mémoire :

- Visites réglementées avec respect des horaires de début et de fin. Passage par l'accueil et signature du registre de traçabilité. Pas de visites le matin.
- 3 personnes maximum par visite et pas plus de trois personnes dans la chambre.
- Pas de possibilité de prise de repas en structure pour l'instant mais vous pouvez prendre votre parent et aller déjeuner en ville dans le respect des gestes barrières et de la distance (sous votre responsabilité).
- L'accueil de jour reste fermé car très compliqué à mettre en service dans la mesure où toute nouvelle personne entrant doit faire l'objet d'un test.

Aggravation de la situation : Un cas est avéré auprès du Personnel ou d'un Résident :

- Dans un premier temps le principe de précaution prévoit la fermeture de l'établissement à toute visite (familles, proches) et personne étrangère à la structure (fournisseurs, entreprises etc).
- Si la situation devait se compliquer, après accord des autorités, et avis du CVS de l'établissement nous envisagerons un confinement provisoire du type de celui connu en mars (sans confinement en chambre).
- Dans un deuxième temps les visites seraient organisées mais limitées.

Il est évident que nous espérons passer ce nouveau cap annoncé sans dommages.

En espérant répondre au mieux à vos attentes je vous prie de croire, Madame, Monsieur à l'assurance de ma considération distinguée.

